

# Maîtrise universitaire en Médecine

## 1<sup>re</sup> année (MMed1) – 2024-2025

directive concernant le déroulement des modules et des examens

La 1<sup>re</sup> année de la Maîtrise universitaire en Médecine comporte 9 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2024 – 2025.

### Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen de la session d'hiver (janvier-février) de l'année académique sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription à la session d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·es en échec simple sont de même automatiquement inscrit·es aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

### Justification d'indisposition pendant les examens

Si un·e étudiant·e se sent tout à coup mal pendant un examen, il/elle peut quitter l'épreuve au plus tard à mi-temps de l'examen après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez un·e médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui témoigne de son incapacité à présenter cet examen. Pour pouvoir être admis, ce certificat doit être délivré à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) dans les 3 jours ouvrables qui suivent l'examen, et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens.

### Règles de compensation concernant les examens écrits pour les étudiant·es Mobilité IN

Dans un souci d'égalité de traitement entre les étudiant·es en Mobilité IN et les étudiant·es de médecine lausannois·es, le principe suivant est appliqué sous réserve (1) d'avoir suivi une année académique complète, (2) d'avoir participé à au moins 4 examens écrits et (3) d'avoir validé tous les modules du programme de Mobilité IN (selon le « *learning agreement* ») :

Si un·e étudiant·e échoue à l'examen d'un seul module pour au maximum 5 points-qcm au-dessous de la limite inférieure du barème du 4, ce module est considéré comme acquis si le/la candidat·e est au bénéfice d'au moins 5 points-qcm compensatoires au-dessus du barème du 4 sur l'ensemble des autres examens écrits auxquels il/elle a pris part.

### Publication des résultats

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·es qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site de l'École de médecine. Ils/elles doivent s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

## **Module M1.TM « Approfondissement de la recherche biomédicale & Travail de Maîtrise »**

<b>Type d'évaluation</b>	<b>Semaine de cours « Approfondissement de la recherche biomédicale »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux individuels et de groupe dans le cadre des enseignements de la semaine de cours « Approfondissement de la recherche biomédicale » (1<sup>re</sup> semaine de la MMed1). Un travail compensatoire est prévu pour les étudiant·es absent·es durant les périodes de réalisation des travaux et pour tout travail non rendu.</li></ul> <b>Travail de Maîtrise</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enregistrement du synopsis du Travail de Maîtrise (TM) sur la plateforme dédiée.</li></ul>
<b>Nombre de crédits</b>	5 crédits ECTS octroyés aux conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation active à la semaine de cours « Approfondissement de la recherche biomédicale » et validation des travaux effectués individuellement et en groupe (éventuels travaux compensatoires : 3 semaines après la fin de la semaine de cours) ;</li><li>• Enregistrement et validation du synopsis du TM par le/la tuteur·trice et l'expert·e au plus tard le 6 novembre de la même année académique.</li></ul>

### **Module M1.1 « Douleurs articulaires »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen sur tablette informatique (CBA) : Questions à Choix Multiples (QCM) et Questions de Raisonnement Clinique (QRC).
<b>Nombre de crédits</b>	7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 1 <sup>re</sup> année de la Maîtrise.

### **Module M1.2 « Mère — enfant »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen CBA : QCM et QRC.
<b>Nombre de crédits</b>	8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 1 <sup>re</sup> année de la Maîtrise.

### **Module M1.3 « ORL, dermatologie, ophtalmologie »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen CBA : QCM et QRC.
<b>Nombre de crédits</b>	8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 1 <sup>re</sup> année de la Maîtrise.

### **Module M1.5 « Généralisme I »**

<b>Type d'évaluation</b>	Vignettes cliniques et tests de connaissance du programme e-Learning Intermed.
<b>Nombre de crédits</b>	5 crédits ECTS octroyés selon les critères de validation définis dans le cahier de module.
<b>Rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 1 <sup>re</sup> année de la Maîtrise.

### **Module M1.6 « Cours-blocs »**

<b>Type d'évaluation</b>	Cumul de plusieurs types d'évaluation, notamment des travaux demandés en lien avec le portfolio PULS tout au long des Cours-blocs.
<b>Nombre de crédits</b>	20 crédits ECTS selon les critères de validation définis dans la Directive concernant les Cours-blocs MMed1.
<b>Remédiation</b>	En cas de non-validation des Cours-blocs, aucun crédit ECTS n'est octroyé. Une remédiation est discutée au cas par cas.

### **Module M1.7 « MSC Médecine et santé communautaires – Économie, éthique, système de santé, droit et santé au travail »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen écrit : QCM et Questions à Réponses Ouvertes Courtes (QROC).
<b>Nombre de crédits</b>	4 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 1 <sup>re</sup> année de la Maîtrise.

### **Module M1.8 « Compétences cliniques »**

<b>Type d'évaluation</b>	Participation attestée aux activités de compétences cliniques. Les objectifs décrits dans le cahier de module M1.8 sont évalués lors de l'ECOS MMed2.
<b>Nombre de crédits</b>	Pas d'octroi de crédits ECTS spécifiques au M1.8. La validation du module M1.8, sur la base de la participation attestée (feuille de présence munie des signature) est requise pour l'octroi des crédits ECTS du module M2.8 évalué par un ECOS en MMed2 (cf. Directive pour la MMed2). Une absence annoncée à l'avance peut être acceptée pour juste motif. Dans le cas d'une deuxième absence, un document justificatif sera exigé. Au-delà de deux absences, un rattrapage devra être accompli.
<b>Rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 1 <sup>re</sup> année de la Maîtrise.

## **Module M1.9 « Cours à option »**

<b>Type d'évaluation</b>	<p>Travail personnel (ou de groupe) dont le format est laissé libre aux responsables de cours à option et annoncé en début de programme par ces dernier-es.</p> <p>Pour les cours à option pris en dehors du programme de l'École de médecine, se référer aux modalités d'évaluation spécifiques de chaque cours à option.</p>
<b>Nombre de crédits</b>	<p>3 crédits ECTS octroyés en cas de validation du travail personnel (ou de groupe) et de participation attestée, grâce au système de contrôle des présences en ligne, aux séances du cours à option attribué. Une absence annoncée à l'avance peut être acceptée pour juste motif. En cas d'une éventuelle deuxième absence, un document justificatif sera exigé. Au-delà de deux absences, un travail complémentaire devra être accompli et la situation sera évaluée par la Direction de l'École de médecine. Pour les cours à option pris en dehors du programme de l'École de médecine d'autres conditions d'évaluation peuvent prévaloir pour l'obtention des crédits ECTS.</p>
<b>Rattrapage</b>	<p>L'année suivante avec les étudiant-es de 1<sup>re</sup> année de la Maîtrise.</p>